

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 12 septembre 2019, sous la présidence de M. CORABOEUF, Maire.

**Etaient présents :** Mmes DENEUBOURG, THOMASSE et MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain.

**Absent :** Néant

**Secrétaire :** Mme DENEUBOURG

Début de la séance : 20 H 10

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

### **DECISIONS MODIFICATIVES :**

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit :

#### **Le budget 2019 groupe scolaire :**

Dépense de fonctionnement	Compte 60631	+	500 €
	Compte 6064	+	300 €
	Compte 611	+	10 000 €
	Compte 6236	+	600 €
	Compte 6262	+	1 000 €
Recette de fonctionnement	Compte 74748	+	12 400 €

#### **Le budget 2019 commune :**

##### **Remboursement dépôt de garantie – location appartement Mme CANU**

Dépense d'investissement	Compte 165	+	415 €
Recette d'investissement	Compte 165	-	415 €

Adopté à l'unanimité

## **FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service.

Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Dès lors que ces frais sont engagés conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, c'est-à-dire que l'agent est en possession d'un ordre de mission l'autorisant à se déplacer, dans l'exercice de ses missions, et à utiliser son véhicule personnel, leur indemnisation constitue un droit quel que soit le statut de l'agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer le remboursement des frais de déplacements du personnel dans les conditions énumérées ci-dessus.

## **ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 40-2019 DU 18 JUILLET 2019 :**

Somme versée et restituée, nulle et non avenue.

Adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Point d'information sur les élections partielles des 13 et 20 octobre 2019.
- Remplacement de la porte d'accès à l'épicerie par une porte neuve.
- Les travaux de toiture de la cantine et d'étanchéité des balcons ont été effectués.
- La remise en état des sonneries de la cloche de l'église a été réalisée. Il sera fait appel à un charpentier pour un diagnostic complet de la charpente du clocher.
- Une réunion de travail du conseil municipal à propos du PLUiH est prévue le jeudi 24 octobre 2019 à 20 h en salle du conseil.
- Le plan « canicule » a été appliqué dans la commune auprès de 14 personnes âgées (assistance téléphonique, portage de courses et de médicaments à leur domicile, aide administrative...).

Fin de séance : 23 H 30.